

Produire « un peu » ou « totalement » autrement ? Hétérogénéité des utopies de l'économie solidaire en France

Diane Rodet

Numéro 72, automne 2014

Utopies économiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1027214ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1027214ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Rodet, D. (2014). Produire « un peu » ou « totalement » autrement ? Hétérogénéité des utopies de l'économie solidaire en France. *Lien social et Politiques*, (72), 209–228. <https://doi.org/10.7202/1027214ar>

Résumé de l'article

L'article questionne la pertinence de rassembler sous le terme d'économie solidaire des organisations à bien des égards distinctes. Il montre que ces initiatives sont fondées puis investies par des individus aux origines diverses, à la recherche d'espaces alternatifs de militantisme. Tous ne poursuivent pourtant pas la même visée politique. L'analyse des représentations économiques véhiculées dans leurs réseaux met au jour des désaccords quant aux représentations et aux pratiques économiques dominantes. Le choix d'un dispositif de qualité (certification par tiers, charte, système participatif) apparaît comme un révélateur de la division de ces collectifs, remettant en cause le mythe de l'unité du secteur.

Produire « un peu » ou « totalement » autrement ? Hétérogénéité des utopies de l'économie solidaire en France

DIANE RODET
Maîtresse de conférences
Université Lumière Lyon 2
Centre Max Weber UMR 5283

De création récente, l'économie solidaire désigne des initiatives économiques affirmant privilégier d'autres objectifs que le profit, concernant en particulier la création de lien social et l'insertion. Le terme est proposé dans les années 1980 par différents acteurs du monde politique et académique (Darbus, 2009, 2012). L'émergence de ces démarches (systèmes d'échanges locaux, régies de quartier, entreprises de commerce équitable) est d'emblée marquée par une volonté de distinction des entreprises conventionnelles. Leurs fondateurs affichent à des degrés divers la transgression sociale qui accompagne leur activité. Il peut s'agir, dans le cas des AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) de résister à l'industrialisation de l'agriculture par la préservation de petites exploitations « à taille humaine » (Dubuisson-Quellier et Lamine, 2004 ; Lamine, 2008). Le projet des Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS) cherche quant à lui à promouvoir la capacité de chacun à enseigner aussi bien qu'à apprendre. Qu'elles soient marchandes ou non, monétaires ou non, ces initiatives incarnent à des degrés divers un désir de changement social.

L'horizon visé est toutefois loin d'être le même dans tous les collectifs. Plusieurs sont regroupés par l'action publique ou les médias sous un même terme, tel que le commerce équitable ou l'agriculture biologique, sans que les tentatives d'harmonisation entamées ces dernières années aient abouti¹. La diversité des initiatives entre elles (certaines résolument non marchandes, telles que les RERS, d'autres relevant pleinement du marché, comme le commerce équitable de «Max Havelaar») laisse de même supposer certaines divergences.

1. Il s'agit par exemple de la « commission AFNOR » de 2002 à 2005 pour un label de commerce équitable, ou de l'institution d'un label d'agriculture biologique en 1985, n'ayant pas fait disparaître les logos privés (dont Nature et Progrès).

La diversité des organisations de l'économie sociale au sens strict (c'est-à-dire définie par les statuts associatifs, coopératifs ou mutualistes de ses organisations) a déjà été soulignée (Hély et Moulévrier, 2013). L'histoire des coopératives n'est pas la même que celle des associations ou des mutuelles, leur rapport à l'État et au marché sont distincts. Qu'en est-il pour l'économie solidaire, ce nouvel ensemble de démarches associées à l'économie sociale traditionnelle il y a une trentaine d'années? Est-il pertinent de rassembler ces initiatives? Le terme d'*économie solidaire* renvoie-t-il à une même utopie fédératrice? Dans le cas contraire, comment caractériser les clivages idéologiques de ces démarches, à quoi tiennent-ils et comment se répercutent-ils dans les pratiques?

Ce sont ces lignes de fractures idéologiques et pratiques ainsi que leurs fondements que le présent article vise à éclairer. On montrera ainsi que, contrairement au mythe répandu d'un secteur unifié n'attendant que sa reconnaissance par l'État et une meilleure « visibilité », l'*économie solidaire* renvoie à une réalité sociale profondément divisée. Les collectifs rassemblés sous cette désignation sont les utopies économiques de militants aux origines diverses, opposés dans leur rapport aux représentations et aux pratiques de l'économie dominante.

Un premier temps reviendra donc sur la création de ces utopies économiques par des militants aux origines diverses, à la recherche d'espaces alternatifs de militantisme. Un second temps exposera ensuite l'hétérogénéité des réseaux qui en résulte quant aux représentations et aux pratiques économiques dominantes.

LES UTOPIES DE MILITANTS AUX ORIGINES DIVERSES

Les démarches réunies sous le terme d'*économie solidaire* proviennent de l'engagement individuel d'un petit nombre de personnes. Elles s'inscrivent pour leurs fondateurs dans le prolongement de précédents engagements. Pour les salariés qui s'y investissent ensuite et pour des membres plus périphériques parfois, ces organisations apparaissent comme des espaces de militantisme. Partageant la même volonté de faire de la politique hors du champ politique, ces personnes n'en restent pas moins, dans leur ensemble, issues de différents univers militants et donc susceptibles d'être en désaccord quant aux causes défendues.

Socialisation et engagements militants des fondateurs

La création des réseaux d'économie solidaire² remonte chaque fois à la démarche d'un petit groupe d'individus. Leur action s'inscrit dans la continuité d'engagements précédents: ces fondateurs sont militants avant d'être entrepreneurs. Fondatrice des « Réseaux d'échanges réciproques des savoirs » (RERS) (encadré 1), Anne est à

2. Bien que la pertinence du regroupement sous le terme d'économie solidaire soit au cœur de cet article, nous continuerons à parler de « réseaux d'économie solidaire » par souci de concision.

l'origine une jeune institutrice de grande banlieue parisienne. C'est pour répondre aux questions qu'elle se pose en matière d'enseignement qu'elle s'intéresse à des techniques pédagogiques alternatives telles que celles de Célestin Freinet, prônant la coopération dans les apprentissages. Ayant commencé à appliquer ces méthodes dans sa classe, Anne les met ensuite en œuvre dans des associations mêlant adultes et enfants : les RERS. Sa démarche est néanmoins à relier également à une socialisation militante précoce, au sein de l'économie sociale traditionnelle :

Moi, je suis la fille d'un grand mutualiste, et donc toute mon enfance [...] on entendait parler sans arrêt à la maison de la « Tutélaire »³ [...] Et puis des gens qui étaient militants de l'action catholique. [...] On était jeune, 26-25 ans, et la question c'était, c'était après 68, et c'était... Tout ce qui n'est pas accessible à tous... Ce n'est pas notre tasse de thé !

Le mari d'Anne est, de plus, élu socialiste aux affaires sociales de la ville dans laquelle elle enseigne lorsqu'elle crée le premier RERS et la soutient dans ce projet.

Encadré 1 : Méthodologie

Cet article est issu d'une thèse sur les dispositifs de qualité de l'économie solidaire (certifications par tiers [CPT] avec label ou logo⁴, chartes, systèmes participatifs de garantie ou d'évaluation [SP]⁵). Cinquante et un entretiens semi-directifs ont été effectués auprès des responsables des réseaux à l'origine d'un dispositif et de membres de structures qui en sont dotées. Des observations de l'élaboration et de la mise en œuvre de ces outils ont été réalisées. De nombreux documents de présentation de ces dispositifs par leurs réseaux respectifs ont également été analysés.

Réseaux étudiés

Commerce et tourisme équitable

- *Max Havelaar*, association créée aux Pays-Bas en 1988, en France en 1992. CPT avec logo.
- *Minga*, association créée en 1999. SP.
- *Plateforme du commerce équitable (PFCE)*, Collectif de promotion du commerce équitable, créée en 1997. Charte seule.
- *Association pour le tourisme équitable et solidaire (ATES)*, créée en 2006 pour fédérer les acteurs du tourisme équitable et solidaire. SP.

Suite à la page suivante

3. Mutuelle agréée par le ministère du Travail en 1907.

4. Le terme de label est réservé en France aux certifications reconnues officiellement.

5. Le détail de ces dispositifs est exposé plus bas.

Agriculture biologique

- *AB*, label propriété du ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en application du règlement européen sur l'agriculture biologique depuis 1991. CPT.
- *Nature et Progrès*, association créée en 1964. SP avec mention.

Échanges non marchands

- *FORESCO*, mouvement des Réseaux d'échanges réciproques des savoirs (RERS), associations organisant des échanges non marchands et non monétaires de savoirs et de savoir-faire, depuis les années 1970. Charte seule.
- *SEL'idaire*, réseau des Systèmes d'échanges locaux (SEL), associations organisant des échanges non marchands de biens et de services sur la base d'une unité de compte fondée sur le temps, nées en France en 1994. Charte seule.

Insertion par l'activité économique

- *Conseil national des entreprises d'insertion (CNEI)*, fédération des entreprises d'insertion créée en 1988. CPT avec logo.
- *Conseil national de liaison des régies de quartier (CNLRQ)*, réunit les régies de quartier, associations locales de gestion urbaine par les collectivités locales, les logeurs sociaux et les habitants d'un quartier. SP avec logo.

Autres

- *Finansol*, association de financeurs solidaires fondée en 1995. CPT avec logo.
- *Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP) d'Île-de-France*, circuits courts de distribution créés en France en 2001. SP.

La naissance des AMAP en France découle de même de la résolution d'un problème pratique par des militants. Deux agriculteurs sont confrontés à une menace d'expropriation. Ayant entendu parler des « CSA » états-unien⁶, ces derniers présentent le système à des militants d'ATTAC⁷ et de la Confédération paysanne réunis autour du thème de la « malbouffe » en 2001. La première AMAP est créée à la suite de cette réunion. Militant d'ATTAC présent ce jour là, Luc est consultant auprès de collectivités locales et âgé à l'époque d'une cinquantaine d'années. Il fait partie des fondateurs du réseau régional des AMAP, dont il

6. *Community Supported Agriculture*, préfiguration des AMAP aux États-Unis

7. Association pour la taxation des transactions financière et l'aide aux citoyens, fondée en 1998.

rédige la charte. Appartenant à la famille du socialiste Claude Alphandéry, Luc investit cette démarche dans la lignée de ses engagements précédents :

Mon parcours, c'est un parcours politique, je dirais, d'extrême gauche... après 1968. Quand même déjà assez politisé. Ce qui est intéressant, c'est que j'ai arrêté de militer, je dirais à la fin des années 1970, comme beaucoup de gens au moment de la crise de l'extrême gauche. Et que j'ai repris finalement le militantisme associatif au travers de projets solidaires [...] et c'est à travers ATTAC que j'ai participé au lancement de la première AMAP.

Plusieurs acteurs politiques sont également à l'origine des SEL. Parmi les fondateurs du premier figure une conseillère municipale Verte. Des personnalités de gauche telles que Pierre Rabhi, Serge Latouche, Denis Clerc⁸, ou encore Alain Lipietz ont contribué à la diffusion de l'initiative. Entre 1995 et 2002, la coordination des SEL d'Île-de-France, regroupant une trentaine d'associations, est mise en place par une jeune femme proche de l'UDF⁹, aujourd'hui chef de cabinet d'une mairie de grande banlieue parisienne. L'association Minga a quant à elle pour premier président un militant du parti écologiste. Ces différents projets ne sauraient ainsi se résumer à la mise en place d'échanges économiques et sociaux « alternatifs » déconnectés de la vie politique. Il s'agit plutôt d'espaces alternatifs d'expression de conviction politiques, créés par des militants de diverses obédiences.

Ce n'est en effet pas l'exercice d'une activité économique qui a conduit les fondateurs de ces initiatives à envisager des pratiques jugées plus respectueuses de l'environnement ou plus équitables. C'est le fait d'avoir préalablement incorporé des dispositions à la contestation (un rapport critique au monde et une inclination à l'action collective, selon Lilian Mathieu [2012]) et de les avoir actualisées dans différentes expériences militantes, qui a amené ces individus à développer une telle activité. Les salariés recrutés par la suite cherchent de même, à travers les organisations d'économie solidaire, un espace où s'engager¹⁰.

Des salariés cherchant à s'engager

Les jeunes salariés qui assurent le fonctionnement régulier des réseaux (régionaux ou nationaux) d'économie solidaire manifestent eux aussi un engagement dans une cause qui dépasse l'activité de leur structure locale. La majorité des réseaux étudiés dispose d'une équipe de quelques salariés : seul le réseau des SEL n'en comporte pas, celui des RERS n'en a qu'un seul, tandis que Max Havelaar en compte le maximum, une dizaine. Ces salariés sont souvent trentenaires, issus de

8. Journaliste à *Alternatives économiques*.

9. « Union pour la démocratie française », fédération de partis de centre droit membre fondateur du Mouvement démocrate (MoDem) en 2007.

10. Selon H. Becker (2006) : un individu engagé agit de manière à impliquer directement dans son action certains de ses autres intérêts, au départ étrangers à l'action dans laquelle il s'engage.

formations en sciences sociales, sciences politiques, économie ou commerce. Ils succèdent de façon tacite aux fondateurs dans l'organisation d'un réseau dont le nombre de structures adhérentes s'étend : engagés sur des tâches de « coordination » ou sur une mission précise, leur responsabilité comprend souvent également le fait de porter le projet politique du mouvement (Rodet, 2013).

Si ces jeunes salariés ont eu moins d'engagements militants préalables que les fondateurs (mais sans doute en partie aussi du fait de leur âge), ils n'en sont pas moins de véritables militants des réseaux qui les emploient. Les entretiens témoignent de leur volonté de concilier convictions militantes et activité professionnelle. Cette posture se traduit souvent par des passages préalables par le bénévolat au sein du réseau ensuite employeur : les quatre salariées des AMAP y étaient par exemple précédemment bénévoles, de même qu'une autre les ayant précédées. Au sein des RERS, le salarié coordonnateur depuis huit ans, Thierry, a un parcours associatif qui mêle bénévolat et salariat. Socialisé très jeune au sein d'un mouvement d'éducation populaire, le jeune homme cherche ensuite à travailler dans un milieu proche :

Ça fait 20 ans que je suis dans l'histoire des RERS, c'était en 91. Moi, j'ai une formation en comptabilité, en droit, et donc en sciences de l'éducation [...] J'ai fait un peu de comptabilité, et j'ai été aussi dans une association de lutte contre l'illettrisme. Et c'est à cette époque-là que j'ai connu les réseaux, en fait. J'ai essayé, j'ai persisté pour venir travailler là-dedans. Donc, je commençais à être animateur salarié du réseau d'Angoulême [...]. Et je suis resté huit ans comme coordonnateur du réseau d'Évry. Mais j'étais toujours vacataire formateur ici [au réseau national] [...] Mais autrement je suis aussi impliqué dans d'autres associations, je suis... président de mon conseil de quartier dans mon quartier d'Évry, voilà, j'ai une vie en dehors des réseaux aussi ! Mais une vie associative principalement. [...] j'ai passé mon enfance chez les Francas¹¹ [...] ou dans les centres de loisirs, le mercredi, le mois de juillet, de l'âge de cinq ans à l'âge de 14-15 ans.

Les organisations étudiées sont fondées par des individus prolongeant leur engagement militant dans une activité économique se voulant alternative. Les salariés qu'ils recrutent présentent un profil semblable. Ce constat n'est pas contradictoire avec celui selon lequel les salariés aspirant aux métiers du secteur associatif sont en majorité des jeunes à la recherche d'un emploi (Darbus et Hély, 2010). Il souligne simplement la fréquence dans la population étudiée de personnes socialisées dans différents espaces militants et pour lesquels l'économie solidaire n'apparaît pas seulement comme un univers professionnel, mais également comme un espace de militantisme. Ces réseaux peuvent apparaître comme des espaces de militantisme alternatif aux partis et aux syndicats : l'enquête menée par F. Darbus et M. Hély (2010) sur les aspirants salariés du

11. Mouvement d'éducation populaire laïque fondé en 1944.

monde associatif souligne en effet le faible taux de syndicalisation et d'adhésion à un parti politique de ces personnes. Il est également possible de faire l'hypothèse que les salariés de l'économie solidaire au sens strict diffèrent en partie de ceux du monde associatif analysés dans cette enquête. Les associations rassemblent notamment nombre d'organisations de loisirs, éloignées de toute visée politique.

L'enquête réalisée ici a principalement porté sur les fondateurs et les salariés des réseaux nationaux (parfois régionaux). La rencontre de seize membres plus périphériques des mêmes collectifs (importateur de commerce équitable, président d'une AMAP locale) indique cependant que la volonté de concilier militantisme et activité professionnelle existe également chez certaines de ces personnes.

Concilier engagements et vie professionnelle

Les réseaux d'économie solidaire sont des espaces d'expression de valeurs politiques pour leurs fondateurs et leurs coordinateurs salariés. D'autres membres moins actifs dans le réseau présentent le même type de motivation. Il s'agit de personnes qui, sans contribuer directement au mouvement au niveau régional ou national se disent impliqués par leur activité économique dans un projet de changement social. Il peut s'agir de directeurs, de salariés ou de bénévoles des structures adhérant au réseau : gérants de boutiques équitables, producteurs en agriculture biologique ou membre d'une AMAP. Ces personnes souhaitent concilier engagements et échanges économiques (même dans le cas où elles sont restées bénévoles). Des expériences de désillusion lors des études ou de précédents emplois les ont conduites à chercher une activité plus en lien avec leurs « convictions ». L'expérience de Jacques, ancien steward sexagénaire, adhérent bénévole de Nature et Progrès depuis 1973, en est une illustration :

J'étais, dans les années 70, steward dans une compagnie aérienne. Et je ne me suis pas senti mentalement de rester dans ces hôtels de luxe à coté de... au Kenya ou en Amérique centrale [...] je me disais : « Il y a quand même quelque chose. » [...] J'ai rencontré un petit peu la logique de Nature et Progrès... de toutes... de la revendication d'une alter [...] C'est pour ça que j'ai adhéré à Nature et Progrès.

Chez Minga, Victor est un autre exemple de ces membres arrivés par « conviction ». Ce quarantenaire aujourd'hui importateur de produits équatoriens équitables commence sa carrière dans la recherche agroalimentaire en boulangerie. Assez rapidement, les pratiques qu'il observe ou doit parfois lui-même exécuter lui posent des problèmes qu'il qualifie d'« éthiques ». De là émerge son désir de reconversion, jusqu'à sa rencontre avec l'un des cofondateurs de Minga et ses débuts dans l'importation :

J'ai commencé à voir plein de trucs qui n'allaient pas du tout. Enfin du tout. Au niveau éthique, même au niveau interne, par rapport au respect des employés [...] je me disais, soit je pars en Équateur ou au Brésil ou au Costa Rica, soit je fais quelque chose d'autre [...] J'ai trouvé le salon de Minga, je suis allé voir, et je me suis dit c'est là dedans qu'il faut que je fasse quelque chose.

L'économie solidaire fournit ainsi un espace d'engagement individuel pour des individus préalablement militants ou cherchant comment exprimer des valeurs politiques hors du champ politique traditionnel¹².

Une action politique hors du champ politique

Les membres les plus actifs¹³ des initiatives d'économie solidaire (fondateurs, salariés, militants de longue date) affirment la dimension politique de leur action, tout en refusant que leur réseau soit associé à un parti. Diplômé d'une grande école d'ingénieurs, Gabriel a travaillé quelque temps dans l'informatique avant d'en partir pour trouver une activité professionnelle où, selon ses termes, il «[se] reconnaisse un peu plus». Il explicite lors de l'entretien l'idée répétée au sein de Minga, selon laquelle celle-ci serait une organisation «professionnelle et politique» :

Ce n'est pas un parti, mais il y a une volonté politique... C'est un acteur qui affiche sa volonté politique de participer à une transformation sociale.

Porte-parole du mouvement national des AMAP diplômé d'une grande école militaire, Arnaud quitte ses fonctions à la fin de l'enquête pour devenir agriculteur. La démarche des AMAP est pour lui avant tout politique :

Nous sommes un mouvement profondément politique. La consommation, c'est un acte profondément politique [...] Vous choisissez la façon dont vous allez remplir votre panier, vous choisissez un mode d'agriculture bien particulier. La Politique agricole commune a fait un autre choix, vous allez un peu à l'encontre de ça : c'est de la politique.

Les propos de Damien, salarié de Max Havelaar, diplômé d'un IUT de commerce, sont une autre illustration de cette ambition politique :

-
12. Les réseaux nationaux ou régionaux sont les instances de diffusion du projet militant des fondateurs. Le faible investissement des dirigeants ou salariés de structures locales (régies de quartier, boutique biologiques, etc.) dans ces réseaux permet de faire l'hypothèse de leur plus faible engagement. L'enquête utilisée ici ne permet pas de chiffrer le nombre de membres «militants».
 13. Les membres de l'économie solidaire participent à celle-ci pour des raisons diverses. Ceux désignés comme «plus actifs» le sont en regard de leur implication dans la création d'un réseau dépassant le cadre local et celui de l'affichage de la dimension contestataire de leur action (Rodet, 2013).

Nous, on essaye de mettre en place des mesures, prises par le gouvernement et les politiques, pour insuffler une consommation plus générale sur le commerce équitable et puis imposer des choses au niveau politique, comme ils ont pu le faire sur le bio.

Les organisations d'économie solidaire sont fondées puis investies par leurs membres actifs comme des moyens pour atteindre des fins dépassant les échanges économiques et sociaux réalisés. Il peut s'agir de dénoncer ce qui est perçu comme de l'iniquité dans les échanges à différentes échelles (commerce équitable, Nature et Progrès, AMAP, ATES, CNEI, CNLRQ, Finansol), la domination des échanges monétarisés (SEL, RERS, AMAP), la dégradation de l'environnement (tous réseaux) ou encore la transmission hiérarchique et unilatérale des savoirs (RERS). Cette volonté de mener une action politique, ou d'exprimer des valeurs politiques à travers une activité bénévole ou professionnelle, s'inscrit dans la logique de parcours militants hétérogènes.

Des origines politiques diverses

Les lieux de socialisation militante ou d'engagements préalables des enquêtés présentent une certaine diversité. Nombre d'enquêtés évoquent l'influence qu'ont eue sur eux Mai 68, une socialisation au sein de la gauche française (Parti socialiste, Verts, courants anarchistes) de l'économie sociale au sens strict (associations, coopératives, mutuelles), ou des mouvements chrétiens.

Comme c'est le cas pour les mouvements sociaux de façon générale, les organisations de l'économie solidaire se composent de sensibilités distinctes et ne peuvent être « rattachées » à un unique parti politique ni à un autre mouvement militant. L'objet de cette enquête n'était en outre pas de recenser les appartenances de chacun des membres de ces collectifs. La diversité des origines militantes des personnes rencontrées laisse néanmoins supposer une diversité des valeurs politiques exprimées et une adhésion plus ou moins grande au fonctionnement économique et social actuel.

Les associations Max Havelaar et Finansol sont en particulier marquées par l'influence du christianisme social. Co-crée par un prêtre ouvrier, la première bénéficie du soutien du CCFD¹⁴ lors du développement de son antenne française. La seconde est fondée par Jean-Paul Vigier, chrétien militant auteur d'un livre intitulé *Une finance solidaire et innovante. Lettre ouverte aux chrétiens qui veulent changer l'économie*. Max Havelaar semble par ailleurs rassembler des soutiens au centre gauche de l'échiquier politique, comme le rappelle Henry, son trésorier depuis une dizaine d'années :

14. Comité catholique contre la faim et pour le développement.

Au niveau du conseil d'administration et autre, toutes les sensibilités politiques sont représentées. À part l'extrême droite... L'extrême droite et l'extrême gauche. La majorité des membres du conseil d'administration sont plutôt des gens qui sont de sensibilité de gauche. Ça ne veut pas dire que les gens de droite sont totalement désintéressés, enfin n'ont pas d'intérêt pour le commerce équitable. Je dirais.

D'autres réseaux sont bien davantage marqués par l'influence du parti écologiste. La montée électorale des Verts a déjà été reliée à l'institutionnalisation de « l'économie sociale et solidaire » (Darbus, 2009). L'influence de ce parti dans la création de certains des réseaux analysés reste bien visible : plusieurs des membres fondateurs de Minga, des AMAP et des SEL étaient impliqués dans ce parti lors de la création de ces mouvements. Les salariés, de même que des membres plus périphériques des SEL, des RERS, de Minga et des AMAP, mentionnent encore actuellement leur propre proximité avec ce parti ou la présence de nombreux adhérents verts parmi leurs membres. L'influence de l'altermondialisme est également notable dans l'existence de ces collectifs, comme l'indique le rôle d'ATTAC mentionné plus tôt.

La création d'autres réseaux encore est en revanche liée à une initiative publique : c'est le cas de l'ATES, de la PFCE ou, a fortiori, de celui de l'agriculture biologique labellisée AB (Rodet, 2013). D'autres collectifs encore ont soit cherché le soutien du gouvernement lors de leur création (Finansol), soit en ont bénéficié (entreprises d'insertion).

Recherchant dans l'économie solidaire des espaces alternatifs d'action politique, tout en provenant de diverses origines militantes, les membres de ces démarches ne poursuivent pas nécessairement la même visée politique. Plus efficace que le recensement des appartenances partisans réelles ou alléguées de chaque adhérent, l'analyse des représentations économiques véhiculées dans ces réseaux témoigne de rapports parfois diamétralement opposés à l'ordre économique dominant.

DES UTOPIES OPPOSÉES QUANT À LEUR RAPPORT À L'ORDRE ÉCONOMIQUE DOMINANT

Mis en œuvre au sein de l'économie solidaire, les « dispositifs de qualité » (certification, charte, « système participatif » d'évaluation ou de garantie) sont des révélateurs des représentations économiques admises. L'adoption d'une forme ou d'une autre clive les réseaux et révèle leurs visées plus ou moins subversives. Ces dispositifs vont être présentés avant que soit indiqué en quoi leur choix s'accompagne de représentations opposées. Cette analyse permettra enfin de montrer en quoi ces mouvements se distinguent dans leur volonté de subversion, et de revenir sur le mythe de l'unité du secteur.

Des dispositifs révélateurs d'un univers scindé

Les réseaux de l'économie solidaire se distinguent par le choix de leur *dispositif de qualité*. Ce terme renvoie à tout instrument et/ou démarche mis en place par un organisme en référence à sa qualité ou à celle de ses biens ou services, quelle qu'en soit la finalité précise (la définir, l'évaluer, la garantir, la signaler) (Rodet, 2013). Le dispositif le plus connu est la certification par tiers (CPT). Celle-ci correspond à l'assurance écrite donnée par un organisme indépendant des parties en cause de la conformité d'une organisation, d'un bien ou d'un service à des exigences (cahier des charges, normes). Elle se matérialise le plus souvent dans un logo. Le deuxième type de dispositif mobilisé est le système participatif d'évaluation ou de garantie (les noms diffèrent selon les réseaux, nous parlerons ici de « système participatif » [SP]). Élaboré à partir des années 1960 en France puis en d'autres pays dans le domaine de l'agriculture biologique, ces dispositifs sont envisagés par leurs concepteurs comme des alternatives à la CPT. Moins coûteux que celle-ci, ce système a comme caractéristique d'inciter les parties prenantes (notamment les consommateurs) à l'évaluation de la qualité (Rodet, 2012). Certains réseaux font enfin le choix de n'avoir qu'une charte en référence à leur qualité ou à celle de leurs biens et services, sans aucun autre des dispositifs cités ci-dessus. Les réseaux d'économie solidaire se divisent ainsi selon le choix de leur dispositif (Tableau 1). Ce clivage en matière de pratiques s'accompagne de représentations économiques opposées.

Tableau 1.

Les réseaux selon leur dispositif de qualité

Type de dispositif	Certification par tiers	Système participatif	Charte seule
Réseau	AB Max Havelaar CNEI Finansol	Nature et Progrès Minga CNLRQ AMAP ATES	Sel'idaire FORESKO (RERS) PFCE

Des représentations économiques opposées

Les réseaux étudiés s'opposent autour de plusieurs notions liées à la réalisation d'échanges économiques et sociaux : leur conception de l'individu (réflexif et préoccupé de l'intérêt collectif ou non), celle du contrôle, celle de l'expert ou encore celle du marché.

• **Un individu peu réflexif et calculeur... ou non ?**

Les enquêtés se représentent les partenaires de l'échange (producteur, distributeur, consommateur) de façon différente d'un réseau à l'autre, pour ce qui est de la réflexivité et de la tendance au calcul rationnel coût/bénéfice. Ce regard clive ceux appartenant aux réseaux disposant de CPT et ceux des réseaux dotés de SP. Dans le premier cas, les consommateurs sont envisagés comme peu réflexifs quant aux produits, aux services ou aux projets proposés. Dans le deuxième cas, les individus sont pensés comme réflexifs, compétents et désireux de s'informer. Ces conceptions font écho à l'analyse par M. Boström et M. Klintman (2008) des écolabels états-uniens et suédois. Trois idéaux-types de « labels » y sont proposés en fonction du rôle qu'ils attribuent au consommateur. Les deux idéaux-types extrêmes éclairent la polarisation des dispositifs français. L'idéal-type dit de la « confiance du simple consommateur » représente des labels les plus simples, évitant la confusion de consommateurs dits « confiants » (peu réflexifs). Ces derniers n'ont qu'une connaissance basique des objectifs du label. Le but affiché est de motiver le plus de consommateurs possible. Les CPT de Max Havelaar, AB, Finansol et, dans une moindre mesure, du CNEI, tendent vers ce positionnement. À l'opposé, l'idéal-type de l' « influence du consommateur », forgé par ces auteurs, concerne des modes de certification au sein desquels les consommateurs peuvent participer activement. Ces dispositifs fournissent l'information nécessaire à l'implication des citoyens et au débat. Les SP développés en France par Nature et Progrès, Minga, les AMAP et, dans une moindre mesure, l'ATES ou le CNLRQ tendent vers ce pôle.

L'idéal-type médian dit « du discernement du consommateur » correspond enfin à la coexistence de plusieurs dispositifs en compétition, offrant à des consommateurs réflexifs la possibilité de faire des choix éclairés. Cette position correspond à celle d'un réseau tel que la PFCE qui, bien qu'ayant développé une charte, fait le choix de réunir le plus possible d'acteurs du commerce équitable tout en diffusant les informations permettant de les comparer (notamment par un « Mémento », régulièrement actualisé). SEL'idaire ou FORESCO peuvent dans une moindre mesure se rattacher à cet idéal-type médian ; ces collectifs envisagent les consommateurs comme engagés et réflexifs, et se présentent comme coexistant avec différents réseaux au sein desquels les adhérents peuvent naviguer.

Les enquêtés se distinguent également selon leur représentation d'un individu cherchant avant tout à maximiser son intérêt, individuel ou non. Les personnes favorables à la CPT décrivent des producteurs et des distributeurs recherchant prioritairement leur intérêt (financier) individuel. Cette attitude rendrait la transaction favorable à chacun. Issu d'une école d'ingénieurs et de l'IEP de Paris, Jérôme est salarié de Max Havelaar depuis huit ans. Évoquant le préfinancement versé par les distributeurs aux petits producteurs du Sud, le jeune homme souligne par exemple l'aspect avant tout « rentable » de la démarche :

Jusqu'à un certain niveau c'est rentable, basiquement financièrement, parce qu'on est dans le monde de la rentabilité, qu'on le veuille ou non.

À l'inverse, les membres des réseaux dotés de SP ou d'une charte seule décrivent un individu susceptible de prendre en compte des intérêts collectifs. Cette vision était au fondement du projet des régies de quartiers, comme le rappelle Bénédicte, présidente du CNLRQ :

L'idée [de la première régie] était bien que les habitants soient responsables de leur cadre de vie.

Le souhait de plusieurs réseaux de ne pas désigner les partenaires de l'échange comme « consommateurs » ou « producteurs » correspond à cette même conception d'individus qui ne sont pas figés dans des rôles économiques déterminés. Les individus sont pensés pouvoir adopter différents points de vue. Pour Bernard, cofondateur de Minga, le clivage entre producteur et consommateur n'est pas pertinent :

Il n'y a pas que le producteur dans la vie... et y a pas que le consommateur, il y a que des citoyens, qui sont responsables.

Les membres de l'économie solidaire se divisent entre ceux envisageant un individu réflexif et soucieux de l'intérêt général (réseau des SP), et ceux se représentant un individu peu réflexif économiquement et opérant des choix avant tout en fonction de son intérêt matériel. Cette deuxième vision tend vers le modèle de l'*homo oeconomicus* de l'économie dominante. Découlant de la représentation de l'individu véhiculée, celle du contrôle (indispensable ou rejeté) divise également les collectifs.

- **La nécessité ou non du contrôle**

Tandis que les réseaux dotés d'une charte seule ou d'un SP rejettent la référence au contrôle, les utilisateurs de CPT y adhèrent largement. Ces derniers valorisent l'indépendance de l'organisme certificateur et le contrôle associé à la possibilité d'une sanction (suspension ou perte du logo, exclusion) comme gages de « crédibilité ». Les membres des réseaux dotés de SP ou d'une charte seule expriment à l'inverse leur malaise vis-à-vis du contrôle. Dans le cas des RERS, la nécessité de faire respecter le projet initial est affirmée par la charte et par les membres interrogés. L'éventualité d'un contrôle est cependant écartée par Anne, la fondatrice :

Ça nous emmènerait dans des systèmes dont on n'a pas les moyens et qui ne correspondent pas non plus tellement à notre culture. De surveiller, de contrôler, de dire vous n'êtes pas ceci, vous n'êtes pas cela.

Bien que ce ne soit pas l'aspect le plus explicitement exprimé par les enquêtés, le coût des contrôles surgit régulièrement au détour d'une phrase (« des systèmes dont on n'a pas *les moyens* »). À l'ATES, Jonathan, salarié diplômé de sciences économiques et sociales, affirme de même :

Bénéficier d'une certification par tiers *coûterait très cher*, on est sur des modèles économiques et sur un secteur qui ne nous permet pas, clairement, de faire appel à des certifications.

L'impossibilité matérielle de mettre en place des contrôles est présente, bien qu'il ne s'agisse pas toujours de l'aspect le plus aisément dicible. Le clivage des réseaux quant à la notion de contrôle est néanmoins emblématique également d'un rapport distinct aux représentations que propose l'économie orthodoxe. En économie de la qualité, un standard ou une norme (telles que celles qui sont au fondement des certifications) doivent être mis en œuvre par une surveillance, un contrôle (Laurent, 2012). Le rapport à l'expertise est une autre source de clivage.

• Le rapport à l'expertise

Rejetée vivement par les uns, acceptée sans réserve par les autres, la figure de l'*expert* ne fait pas non plus consensus. Employé de façon récurrente, le terme renvoie au « détenteur d'un savoir certifié et d'une compétence éprouvée [...] convoqué pour éclairer le décideur » (Delmas, 2011 : 5). Dans les réseaux mobilisant la CPT, la figure du « sachant » est invoquée comme gage de sérieux. Salariée de l'Agence Bio, diplômée d'une école d'ingénieurs agronomes, Christelle insiste par exemple sur la présence de « personnalités qualifiées » dans le comité qui attribue le label AB au sein des organismes de certification :

– Ce comité doit forcément, d'après la norme [EN 45011], comporter l'ensemble des parties prenantes [...] et souvent des personnalités qualifiées.

– (DR) C'est quoi ?

– Ça va être des chercheurs, des vétérinaires, des gens qui connaissent bien au niveau technique la production du bio, en l'occurrence. Qui peuvent apporter un jugement indépendant et juste par rapport au dossier qui leur est apporté.

L'importance attribuée à l'expert dans les réseaux de la CPT est à rattacher à la représentation des consommateurs. C'est en grande partie parce que ces derniers sont estimés peu compétents et peu intéressés par la production qu'un expert doit être mobilisé pour leur fournir un jugement. Au sein des réseaux élaborant un SP, l'expert fait à l'inverse l'objet d'un net rejet, au nom de la participation de tous à l'évaluation. C'est ce qu'illustrent les propos de Jacques, de Nature et Progrès, présenté plus tôt :

Il n'y a pas un expert qui est là pour dire « voilà, moi, je vous dis ça, c'est conforme, ça ce n'est pas conforme ». [...] Ce n'est pas un expert qui dit ce produit, il est bio ou pas bio, c'est un groupe de personnes [...] qui sont les acteurs de la filière, et qui vont définir ensemble si le produit leur paraît conforme à leurs principes.

L'expert est également rejeté au nom de la compétence ; les consommateurs ou les pairs sont pensés plus compétents collectivement qu'un auditeur ne

pouvant être spécialiste de toutes les productions. La représentation du marché concurrentiel comme bénéfique ou non est un dernier élément de division.

- **L'adhésion ou non au marché**

Les collectifs se distinguent enfin par leur position d'adhésion modérée (réseaux avec CPT) ou d'extériorité (SP, chartes) vis-à-vis du marché et de la concurrence¹⁵. Les membres de réseaux mobilisant la CPT n'attribuent pas à ces mécanismes en eux-mêmes la responsabilité des injustices qu'ils combattent, mais souhaitent en corriger ce qui est perçu comme des imperfections. C'est ce qu'explique Jérôme, de Max Havelaar :

Je ne pourrais pas travailler dans le commerce équitable et être contre la concurrence, je n'ai pas de problème avec la concurrence entre le petit et le grand ; le problème, c'est quand la concurrence ne se fait pas sur des bases loyales et sur le potentiel qu'a chaque acteur.

Pour Damien, salarié de la même association, l'objectif de celle-ci est de réguler les échanges :

La vision qu'on a du commerce équitable, [c'] est de pouvoir permettre aux petits producteurs des pays en voie de développement d'avoir accès au marché. [...] On a besoin de plus de régulation dans les marchés. Nous, on est nés vraiment de la crise de régulation des marchés de matières premières, fin des années 80.

Les membres de réseaux dotés d'un SP ou d'une charte seule sont quant à eux beaucoup plus critiques du marché en lui-même. L'évocation de celui-ci est rarement positive dans un collectif tel que Minga, réunissant pourtant des entreprises marchandes. C'est ce qu'illustrent ces propos d'Anna, salariée en charge du SP de ce réseau :

[L'économie équitable de Minga], c'est de dire comment est-ce qu'on sort, on arrive à faire une transition et sortir de... d'une économie qui nous accule à certains fonctionnements marchands, salariaux...

Jacques, de Nature et Progrès, oppose de même la démarche de son réseau à celle de l'agriculture biologique officielle assimilée au « système de marché » :

L'agriculture biologique [de Nature et Progrès] [...] ne se réduit pas à un logo. [...] Alors qu'un système de marché lui, la seule chose qu'il essaie d'avoir, c'est peut-être un petit peu, sans être péjoratif, ceux qui seraient purement dans une « niche économique », tout ce qu'ils cherchent à avoir, c'est le logo.

15. Il s'agit de deux pôles, entre lesquels se trouvent des collectifs moins nettement positionnés, tels que l'ATES ou le CNLRQ.

Les membres de collectifs aux activités non marchandes insistent quant à eux sur leur altérité vis-à-vis des « entreprises ». C'est ce que précise un extrait du *Bulletin mensuel des SEL* :

Le SEL n'est pas un « marché », ni un « vide grenier » où l'intérêt est d'abord pour l'objet avec le souci de l'acquérir en privilégiant son propre intérêt : on prend en compte aussi celui de « l'autre »¹⁶.

Les représentations qui viennent d'être relevées sont à considérer ensemble pour saisir le principal clivage du secteur.

Accord et désaccords avec l'ordre économique dominant

Ces désaccords témoignent de rapports distincts à la représentation dominante de l'économie. L'individu y est présenté comme poursuivant son intérêt individuel selon un calcul coût/bénéfice. Envisagés pour leur dimension marchande, les échanges se déroulent dans un seul ordre de grandeur et sont déconnectés de tout choix en matière de valeurs ; l'expert peut énoncer le seul jugement qui vaille. L'application d'une norme doit être vérifiée par un contrôle. Le marché et la libre concurrence sont enfin supposés permettre la meilleure allocation des ressources.

Ces éléments divisent l'économie solidaire. Dans un cas (réseaux de la CPT), les individus sont supposés peu réflexifs quant à leurs choix économiques et privilégiant leur intérêt individuel. Le contrôle est valorisé. Les mécanismes marchands ne sont critiqués que lorsque leur fonctionnement n'apparaît pas « loyal ». Dans le cas opposé (réseaux des SP ou des chartes seules), les consommateurs sont perçus comme désireux de s'impliquer dans les choix en matière de production et compétents pour cela. Les individus sont supposés prendre en compte l'intérêt collectif. Le contrôle est rejeté. Le marché et l'« entreprise » incarnent des figures repoussoirs.

Ces divergences s'accompagnent d'une plus ou moins grande adhésion au système économique et social actuel. Les réseaux élaborant des SP ou dotés d'une charte seule manifestent une véritable insatisfaction face à l'état présent de l'économie. Ce rejet se manifeste en pratique par une position marginale dans les échanges économiques. Le refus de Minga et de Nature et Progrès de travailler avec la grande distribution conduit par exemple ces réseaux à une notoriété bien plus faible que celle de leurs concurrents respectifs (Max Havelaar, agriculteurs « AB »). L'entreprise phare de Minga, Andines, est en outre régulièrement au bord du dépôt de bilan, faute de trésorerie. Le choix de ne pas adopter le système de la CPT, au profit de l'élaboration difficile d'un système alternatif, constitue une autre conséquence pratique de ce qui constitue bien des

16. Extrait du *Bulletin mensuel des SEL*, avril 2013, n° 8, p. 9.

divergences de points de vue et d'objectifs, contrairement à ce que le mythe de l'unité du secteur pourrait suggérer.

Mythe des priorités, mythe de l'unité

Fondés comme des espaces alternatifs de militantisme par des individus aux origines politiques diverses, puis investis par des salariés et d'autres membres actifs comme tels, les réseaux d'économie solidaire sont des espaces où s'exprime une diversité de sensibilités politiques. Les utopies qu'ils incarnent manifestent un continuum allant d'une insatisfaction modérée à un refus total de l'ordre économique dominant.

Le désir de subversion apparaît ainsi assez marginal dans les réseaux utilisant la CPT. Trésorier de Max Havelaar de longue date, Henry précise la position de l'association selon lui :

[Dire qu'on œuvre] pour un changement de société, je crois que ça serait très prétentieux. Pour une autre façon d'appréhender le commerce, oui.

Les collectifs élaborant les SP sont beaucoup plus affirmatifs quant à leur volonté de subversion. Justine, que des études dans le domaine de l'environnement ont conduite à être salariée en charge du SP de Nature et Progrès, résume l'action de son association :

Nature et Progrès depuis le début défend un autre projet de société, et donc, au lieu de se battre contre l'agriculture biologique qu'elle ne reconnaît pas, elle crée une autre agriculture biologique et d'autres systèmes de garantie parce qu'elle ne se reconnaît pas non plus dans la certification par tiers.

Au mythe de l'unité de l'économie solidaire s'oppose donc la réalité d'un secteur investi par des militants de différentes origines, au désir de changement social total ou partiel. La croyance en l'unité du secteur est cependant entretenue par les moins subversifs d'entre eux, présentant ces désaccords comme des questions de « priorités ». Salarié cinquantenaire en charge des campagnes d'opinion chez Max Havelaar, Alain utilise par exemple ce mot à plusieurs reprises pour expliquer les divisions du commerce équitable :

À un moment donné il faut se fixer des priorités. Nous, notre ambition, c'est d'essayer de faire en sorte que les producteurs défavorisés du Sud aient un plus dans leurs conditions de vie, de production, etc. Évidemment que... ce qui se passe dans les supermarchés français, ce n'est pas forcément l'idéal [...] On est quand même dans un contexte où ce n'est pas totalement la loi de la jungle. Donc, on se dit, la priorité n'est peut-être pas là. Elle est plutôt au Sud.

L'analyse des représentations véhiculées montre pourtant bien que les scissions de l'économie solidaire ne se résument pas à des questions de priorités. Il s'agit plutôt d'une insatisfaction globale (réseaux des SP et des chartes dans une moindre mesure) ou partielle (CPT) vis-à-vis du fonctionnement économique et social contemporain. Les membres des collectifs les plus critiques

perçoivent souvent ce désaccord. Au sein de réseau Minga, Sandrine, gérante d'une boutique de commerce équitable parisienne, l'exprime en ces termes :

Ce n'est pas possible de soutenir l'économie existante. Ce qu'ils [Max Havelaar] appellent des « compromis » [...] une étape transitoire vers un monde meilleur demain... Je trouve ça... [*Ton amusé*] Je trouve que c'est de la propagande pure et dure. C'est comment faire la même chose en mettant d'autres mots dessus [...].

– (DR) La même chose que l'économie actuelle?

– Oui, enfin, telle qu'elle fonctionne, en mettant d'autres mots dessus. Des paillettes écologiques. Je pourrais dire la même chose du développement durable... du *greenwashing*... Pour moi, c'est pareil, tout ça [...] C'est un supplément d'âme.

Représentant le pôle qui manifeste le plus grand désir de subversion au sein de l'économie solidaire, les membres de Minga sélectionnent soigneusement les alliances possibles. L'association peut signer des textes contestataires avec Nature et Progrès et les AMAP, mais non avec Max Havelaar ou les représentants du label AB. C'était par exemple le cas de la lettre ouverte « Alimentons l'Europe », destinée à attirer l'attention des candidats aux élections européennes de mai 2009 sur des questions d'alimentation et d'agriculture, signée par Minga, Nature et Progrès et les AMAP.

L'existence de définitions divergentes d'initiatives portant le même nom est particulièrement visible dans les domaines du commerce équitable et de l'agriculture biologique, où coexistent depuis longtemps plusieurs réseaux. On retrouve des désaccords semblables dans d'autres secteurs. Dans celui du tourisme, le réseau ATR (Agir pour un Tourisme Responsable (cherchant à limiter l'impact négatif du tourisme sans mener d'action de développement) côtoie l'ATES (dont les voyages alimentent des fonds de développement). Dans le domaine de l'insertion par l'activité économique, le CNLRQ manifeste, de même, un projet de changement social plus global (en matière d'éducation populaire, de lien social, de gestion d'un quartier par ses habitants...) que ne le fait le CNEI (spécialisé dans l'insertion par l'activité économique, comme tremplin vers des emplois classiques). L'économie solidaire renvoie dans son ensemble à la coexistence d'idéaux politiques distincts.

CONCLUSION

Les organisations regroupées par l'action publique et un certain nombre d'universitaires sous le terme d'*économie solidaire* sont les lieux d'expression et de promotion de valeurs politiques de personnes à la recherche d'espaces alternatifs de militantisme. Celles-ci proviennent de différents univers militants dont le degré d'accord avec l'ordre économique dominant est variable.

L'analyse des représentations économiques véhiculées dans les réseaux de ce secteur (concernant l'individu, le rapport au contrôle, à l'expertise et au marché) met au jour leur division. Celle-ci se traduit par des choix de dispositifs de qualité distincts. Les membres des réseaux mobilisant la certification par tiers sont globalement en accord avec la représentation dominante de l'économie et visent davantage de régulation des échanges. Les membres des collectifs élaborant des systèmes participatifs (ou dotés d'une charte seule dans une moindre mesure) sont à l'inverse largement en désaccord avec cette représentation et ambitionnent un changement social beaucoup plus vaste.

L'économie solidaire est pour certains un levier de réforme de l'ordre économique existant (à l'image de l'institutionnalisation de l'agriculture biologique, conquise par des mouvements associatifs). Elle incarne pour d'autres un espace de résistance où faire valoir la revendication d'un changement social total. Ces résultats questionnent la volonté de l'action publique, et de certains acteurs se réclamant de ce secteur eux-mêmes, de regrouper des réseaux à bien des égards opposés. Ils invitent également à s'interroger sur la désaffection des espaces de militantisme traditionnels au profit de ces collectifs dont les revendications sont brouillées à force d'être assimilées.

RÉSUMÉ | ABSTRACT

L'article questionne la pertinence de rassembler sous le terme d'*économie solidaire* des organisations à bien des égards distinctes. Il montre que ces initiatives sont fondées puis investies par des individus aux origines diverses, à la recherche d'espaces alternatifs de militantisme. Tous ne poursuivent pourtant pas la même visée politique. L'analyse des représentations économiques véhiculées dans leurs réseaux met au jour des désaccords quant aux représentations et aux pratiques économiques dominantes. Le choix d'un dispositif de qualité (certification par tiers, charte, système participatif) apparaît comme un révélateur de la division de ces collectifs, remettant en cause le mythe de l'unité du secteur.

This paper questions the appropriateness of using the term "social economy" to refer to organizations that are distinct in many respects. It shows that these initiatives are started and invested in by individuals from diverse backgrounds, seeking alternative areas for social activism. Yet not all of them have the same political aims. An analysis of the economic ideas expressed in their networks sheds light on differences in dominant economic ideas and practices. Their choices of quality assurance mechanisms (third-party certification, charter, participatory system) reveals the divisions within these collectives, one that challenges the myth of the sector's unity.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BECKER, Howard S. 2006 (1977). «Notes sur le concept d'engagement», *Tracés, Revue de sciences humaines*. Lyon, ENS. 11.
- BOSTRÖM, Magnus et Mickael KLINTMAN. 2008. *Eco-standard, product labelling and green consumerism*. New York, Palgrave MacMillan, Basingstoke.

-
- DARBUS, Fanny. 2012. *L'institutionnalisation de l'ESS «par le bas»*. Communication pour le RT35 de l'AFS, 28 novembre. Paris, CNAM.
- DARBUS, Fanny. 2009. *Pratiques et praticiens de l'économie sociale et solidaire, (2000-2007)*. Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction de Frédéric Lebaron. Paris, EHESS.
- DARBUS, Fanny et Matthieu HÉLY. 2010. «Travailler dans l'ESS : aspirations, représentations et dispositions.», *RECMA*, 317.
- DELMAS, Corinne. 2011. *Sociologie politique de l'expertise*. Paris, Repères, La Découverte.
- DUBUISSON-QUELLIER, Sophie et Claire LAMINE. 2004. «Faire le marché autrement. L'abonnement à un panier de fruits et de légumes comme forme d'engagement politique des consommateurs», *Sciences de la société*, 62 : 144-167.
- HÉLY, Matthieu et Pascale MOULÉVRIER. 2013. *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*. Paris, La Dispute.
- LAMINE, Claire. 2008. *Les AMAP, un nouveau pacte entre producteur et consommateurs ?* Yves Michel, Gap.
- LAURENT, Éloi. 2012. *Économie de la confiance*. Paris, La Découverte, collection Repères.
- MATHIEU, Lilian. 2012. *L'espace des mouvements sociaux*. Brissieux, Éditions du Croquant, collection Sociopo.
- RODET, Diane. 2013. *Une production engagée. Sociologie des labels, chartes et systèmes participatifs de l'économie solidaire*. Thèse de sociologie sous la direction d'Antoine Bevort, soutenue au CNAM le 12 novembre 2013.
- RODET, Diane. 2012. «Des dispositifs de jugement pour et par les consommateurs ? Les systèmes participatifs de garantie du commerce équitable de l'agriculture biologique et des AMAP», *Revue française de socioéconomie*, 10 : 199-217.